

La gratuité scolaire

De la garderie à l'université...

au nom de notre droit à l'éducation !



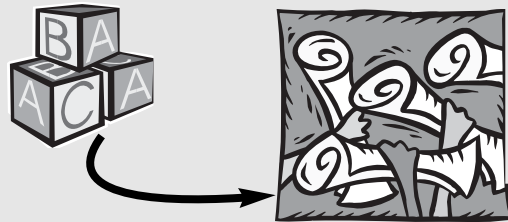
«Les bénéfices de l'éducation dépassent l'individu et la localité, le progrès de l'enseignement sert principalement les intérêts généraux de la société.»

-Rapport Parent sur l'éducation au Québec (1960)

Une brochure du
MEPACQ

La gratuité scolaire

De la garderie à l'université...
au nom de notre
droit à l'éducation !



L'importance fondamentale de l'éducation pour les individus et les sociétés est un fait avéré et non contesté. En effet, tous s'entendent pour dire que l'éducation permet aux individus de mieux comprendre le monde qui les entoure, de développer leur habileté à penser de façon critique, de favoriser la participation publique et la démocratie et de rendre les individus plus autonomes et conscients de leurs droits et possibilités. Compte tenu de cette importance, l'éducation a, dès 1948, été reconnue comme un droit à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par la suite, plusieurs conventions internationales et régionales de même que des lois nationales ont reconnu ce droit.

L'éducation, c'est un DROIT, pas une marchandise!

En 1976, le Canada et le Québec ont adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Par ce geste, les deux paliers de gouvernement se sont engagés à « respecter, protéger, promouvoir et mettre en oeuvre » les droits qui y sont mentionnés.

Parmi ces droits figure, à l'article 13, le droit à l'éducation. Cet article oblige les États à rendre l'enseignement supérieur « accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par **l'instauration progressive de la gratuité** ».

Saviez-vous que...



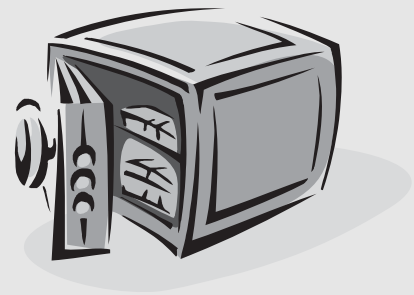
Dans plusieurs pays, notamment en Afrique du sud, en Turquie au Venezuela et au Salvador, le droit à l'éducation est inscrit dans la constitution ?



L'ONU blâme le Canada

Le Comité de l'ONU chargé de l'application du PIDESC a d'ailleurs reproché au Canada et ses provinces les frais de scolarité en vigueur, soulignant « l'effet discriminatoire qu'a depuis 1998 l'augmentation des frais d'études sur les personnes à revenus modestes (...). » Parce que l'éducation est un droit, il doit pouvoir s'exercer sans discrimination et ne peut donc être à la charge des étudiants et étudiantes, parents ou tuteurs.

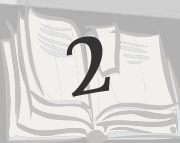
À la lumière de ce qui précède, le dégel des frais de scolarité et le sous financement des institutions post-secondaires contreviennent clairement aux engagements pris par nos gouvernements. Ce désengagement et ces reculs sociaux sont particulièrement troublants et déplorables, car ils se produisent dans le contexte d'une société d'abondance qui vit une croissance économique majeure.



En effet, alors que le gouvernement fédéral croule sous les surplus et que le gouvernement provincial annonce des baisses d'impôts, on annonce une hausse des frais de scolarité de 30 %!

Saviez-vous que...

L'Université Nationale Autonome de Mexico (UNAM), la plus importante université d'Amérique latine exige des frais de scolarité symbolique de... 0,01 \$ par session, et ce, depuis sa fondation en 1910 ?



**La gratuité scolaire,
de la garderie à l'université... au nom de notre droit à l'éducation !**

Le coût de l'éducation universitaire: portrait de la situation québécoise

Actuellement, les frais figurant dans la facture scolaire universitaire se regroupent en deux catégories :

- a) Les frais de scolarité : fixés par le gouvernement.
- b) Les frais afférents : fixés par les universités, à leur discrétion.

Les frais de scolarité universitaire ont connu deux bouleversements majeurs au cours des trente dernières années :

De 1989 à 1996 : une hausse de **230%**
(passant de 520 \$ à 1 700 \$ par an)

De 2007 à 2012 : une hausse de **30%**
(passant de 1700 à 2 200 \$ par an)

Une telle hausse s'ajoute aux diverses dépenses inhérentes à la poursuite d'études universitaires et se traduit par un coût considérable pour l'étudiant:



**En avez-vous
les moyens ?**



Le coût direct d'un baccalauréat	
Facture scolaire moyenne (frais de scolarité et afférents)	2 780 \$ / an
Manuels scolaires	450 \$ / an
Papeterie (cahiers, imprimerie, crayons)	150 \$ / an
Ordinateur	1 300 \$
Total pour un baccalauréat	11 440 \$

Trois mythes tenaces sur les frais de scolarité et les prêts et bourses

Mythe 1.

«Les étudiants bénéficient d'un gel complet des frais de scolarité depuis 1995.»

FAUX ! Malgré le gel des frais de scolarité, le gouvernement a refusé de geler les frais afférents. Résultat : ceux-ci ont augmenté de près de 260 % au cours des 15 dernières années, passant de 160 \$ à 580 \$ par an.

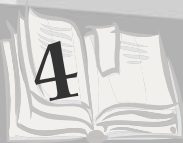
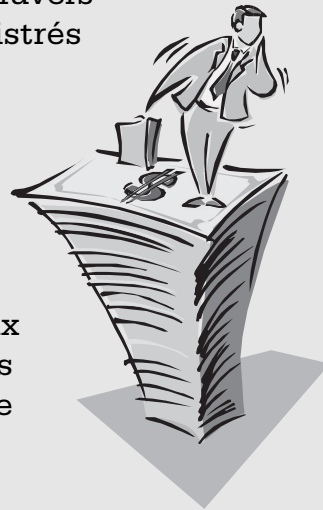


Mythe 2.

« La gratuité des études post-secondaires ne profiterait qu'aux riches.»

FAUX ! Au contraire, c'est le régime actuel qui permet aux parents de payer les études de leurs enfants à travers divers programmes tels les régimes enregistrés d'épargne-étude (REÉÉ) qui avantagent les riches.

Pendant ce temps, les étudiants et étudiantes dont les parents n'ont pas les moyens d'épargner doivent s'endetter. La gratuité scolaire, qui pourrait être instaurée par le biais d'impôts progressifs, permettrait à TOUS les étudiants et étudiantes, notamment ceux provenant de milieux populaires, de poursuivre leurs études post-secondaires sans avoir à s'endetter comme c'est le cas actuellement.

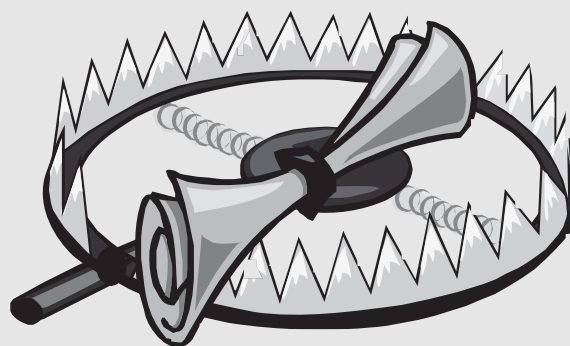


**La gratuité scolaire,
de la garderie à l'université... au nom de notre droit à l'éducation !**

Mythe 3.

« L'augmentation des frais de scolarité ne réduit pas l'accessibilité aux études post-secondaires. Il y a un régime de prêts et bourses qui permet à tous de pouvoir couvrir ces frais. »

FAUX ! De nombreux étudiants craignent l'endettement qui suivra le recours à l'aide financière aux études. Plusieurs abandonnent l'idée de poursuivre des études post-secondaires par crainte de ne pas pouvoir rembourser leur dette. Ce régime « d'endettement pour les moins nantis » est clairement discriminatoire !



Saviez-vous que...

50% des étudiantEs vivent dans la pauvreté...
et que...

le niveau d'endettement des finissants et finissantes ayant eu recours à l'aide financière aux études était de 6230 \$ en 1990 alors qu'en 2000 il était de 12 320 \$ pour un baccalauréat, une hausse de 100 % en dix ans !

La gratuité scolaire...

parce que de l'aide financière aux études reproduit les inégalités sociales !

1

Les faits sont là: les frais de scolarité actuels et le régime d'aide financière aux études (AFE) qui les accompagnent reproduisent les inégalités sociales ! Seuls les étudiants et étudiantes provenant de classes populaires devront avoir recours à l'AFE et donc s'endetter pour étudier.

- Les étudiants et étudiantes dont les parents ont un revenu familial supérieur à 50 000 \$ ne sont pas admissibles à l'AFE. Dans ce cas, les parents doivent obligatoirement subvenir aux besoins de leur enfant jusqu'à l'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.

2

Puisque les étudiants et étudiantes provenant de classes populaires doivent s'endetter pour étudier, ils sont par conséquent beaucoup moins nombreux à entreprendre des études post-secondaires.

- 43 % des bacheliers et bachelières proviennent de classes sociales favorisées. Seulement 20 % viennent de milieux défavorisés.
- 70 % des jeunes qui décident de ne pas poursuivre d'études post-secondaires invoquent l'insuffisance des ressources financières.
- Une étude américaine a démontré que pour chaque augmentation de 1000 \$ de frais de scolarité, la proportion d'étudiants et étudiantes provenant de classes sociales défavorisées et susceptibles de terminer leurs études diminue de 19 %.



6

**La gratuité scolaire,
de la garderie à l'université... au nom de notre droit à l'éducation !**

3

L'augmentation des frais de scolarité et donc, de l'endettement, est un fardeau de plus en plus lourd à porter pour les diplômés.

- Entre 1990 et 1997, alors que les frais de scolarité augmentaient de 230 %, les faillites personnelles liées aux dettes d'études ont augmenté de 560 %.
- Entre 1985 et 2005, le salaire des jeunes travailleurs et travailleuses a reculé de 15 %.
- Près de 22 % des diplômés ne peuvent faire de paiement sur leur dette faute d'un revenu suffisant.



Saviez-vous que...

En Ontario, lorsque les frais de scolarité pour étudier en médecine ont augmenté de 5 000 \$ à 14 500 \$, la proportion d'étudiants provenant de familles ayant un revenu de moins de 40 000 \$ est passée de 23 % à 10 % ?

Parce que les frais de scolarité actuels et le régime d'aide financière qui les accompagnent sont discriminatoires

1

Plus une région est éloignée des centres urbains et plus elle est défavorisée économiquement, moins le taux de diplomation dans cette région sera élevé.

- Le pourcentage de personnes originaires de Montréal et ayant un diplôme universitaire est de 27 % et, pour Québec, de 30 %.
- Il chute cependant à 14 % pour les personnes originaires de la Gaspésie, à 17 % pour l'Abitibi et à 18 % pour la Côte Nord.



2

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à devoir avoir recours à l'aide financière aux études (AFE).

- 59 % des femmes contre 41 % des hommes ont recours à l'AFE, soit un écart de 18 %.

3

Pour des études équivalentes, les femmes et les minorités visibles ont beaucoup plus de difficulté que les hommes à rembourser leurs dettes d'études.

- Pour des emplois équivalents et à compétence égale, les femmes touchent 70% du salaire des hommes.
- Les membres de minorités visibles ont des salaires de 1 à 10 % inférieurs au salaire qui correspond à leurs compétences et à leur niveau de scolarité.



**La gratuité scolaire,
de la garderie à l'université... au nom de notre droit à l'éducation !**

Donc la gratuité scolaire est garante d'accessibilité, d'universalité et d'équité car :



- Le financement de l'éducation par le biais d'impôts progressifs plutôt que par des frais de scolarité assure que personne ne sera empêché de poursuivre des études postsecondaires par manque d'argent.
- Elle permet aux moins fortunés de s'éduquer sans s'endetter et de quitter la précarité.
- La gratuité scolaire permet aux travailleurs et travailleuses qui veulent se réorienter ou approfondir leurs connaissances d'un domaine spécifique de retourner aux études sans s'endetter.
- Elle évite d'imposer, comme c'est le cas actuellement, un endettement excessif aux jeunes travailleurs et travailleuses qui les empêche, par exemple, de fonder une famille ou d'accéder à une propriété.
- Elle permet une plus grande liberté aux diplômés quand vient le temps de choisir un emploi en leur permettant de ne pas prendre le premier emploi venu, de choisir un emploi moins rémunérateur, mais qui leur plaît davantage, etc.



Mais la gratuité scolaire, ça coûterait combien ?

L'abolition de l'ensemble des frais d'études post-secondaires (au cégep ET à l'Université) est estimé à 550 millions de dollars par année. Il faut cependant soustraire de cette somme les économies liées à l'abolition des bourses qui sont actuellement destinées au paiement des frais de scolarité, soit 71 millions et les revenus engendrés par les frais de scolarité des étudiants étrangers qui pourraient être maintenus, soit 123 millions. Ainsi, le coût estimé de l'abolition des frais de scolarité serait de **356 millions \$ par année**.



Quelques chiffres qui parlent

Si ce chiffre peut paraître a priori élevé, il faut le remettre dans le contexte de la richesse collective québécoise et des choix faits par nos politiciens.

Par exemple :

- La gratuité scolaire équivaut à 0,6 % du budget du gouvernement provincial.
- La dernière baisse d'impôts de 1 % annoncée par le gouvernement Charest représente une perte de revenus de 950 millions de dollars par année, soit 2 fois le coût de la gratuité scolaire.
- Lors de son dernier budget, le gouvernement Charest a également annoncé une baisse progressive de la taxe sur le capital pour les entreprises. Une perte de 2 milliards de dollars, soit 6 fois le coût de la gratuité scolaire.
- La gratuité c'est également le coût d'achat de 50 chars blindés ou moins de la moitié d'un stade olympique...



**La gratuité scolaire,
de la garderie à l'université... au nom de notre droit à l'éducation !**

En résumé :

- Puisqu'une population éduquée favorise une société ouverte, démocratique et dynamique économiquement ;
- Parce que l'éducation est un droit, et qu'il doit pouvoir s'exercer de façon non discriminatoire par tous et toutes, et ce, à n'importe quel moment de leur vie ;
- Parce que l'éducation permet aux individus de se réaliser pleinement ;
- Parce que le financement de l'éducation par le biais d'impôts permet de mieux répartir la richesse.

Nous revendiquons :

Nous revendiquons une éducation gratuite à tous les niveaux, du préscolaire à l'université, en passant par la formation professionnelle et la formation continue... **parce que l'éducation ne doit pas être réservée aux riches !**



En terminant, saviez-vous que...

Parmi les 10 pays les plus scolarisés de l'OCDE...

- 6 pays n'exigent pas de frais de scolarité;
- 3 pays exigent des frais de scolarité inférieurs à la moyenne canadienne;
- 1 seul pays exige des frais supérieurs à la moyenne canadienne.

Pour en savoir plus :

www.gratuitescolaire.info
www.iris-recherche.qc.ca
www.afe.gouv.qc.ca
www.agoraetudiante.org
www.asse-solidarite.qc.ca



Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÈPACQ), est un mouvement national et multisectoriel qui travaille à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale.

Le MÈPACQ regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome (ÉPA) qui regroupent 333 groupes populaires et communautaires autonomes.

Les tables régionales du MÈPACQ :

Abitibi-Témiscamingue

RÉPAT
(819) 762-3114

Centre-du-Québec

AGEPA
(819) 795-4441

Côte-Nord

Table des groupes populaires
(418) 589-2809

Estrie

TROVEP
(819) 566-2727

Lanaudière

MÉPAL
(450) 752-4700

Mauricie

ROM
(819) 379-2889

Montérégie

TROVEP
(450) 443-9330

Montréal

TROVEP
(514) 527-1112

Outaouais

TROVEP
(819) 771-5862

Québec et Chaudière-Appalaches

RÉPAC 03-12
(418) 523-4158

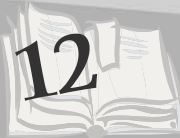
Saguenay-Lac-St-Jean- Chibougamau-Chapais

MÉPAC
(418) 547-2102 #233

Membre auxiliaire:

**Carrefour de participation,
ressourcement et formation (CPRF)**

(514) 526-2673



**La gratuité scolaire,
de la garderie à l'université... au nom de notre droit à l'éducation !**

L'éducation est un droit et un bien commun qui bénéficie tant aux individus qu'à la collectivité. Compte tenu de l'importance du savoir pour le développement futur de nos sociétés, nous vous proposons un feuillet qui se veut un point de départ sur la réflexion collective que nous aimerions voir naître en ce qui a trait à la place de l'éducation dans notre société.

**Mouvement d'éducation populaire et
d'action communautaire du Québec**

1600, avenue De Lorimier, Bureau 396

Montréal (Québec) H2K 3W5

Téléphone : 514-843-3236

Télécopieur : 514-843-6512

Courriel : mepacq@bellnet.ca